

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1280

18 mai 2015

### SOMMAIRE

ABC Stars S.à r.l. ....	61440	Innisfree F3 S.à r.l. ....	61414
ABC Stars S.à r.l. ....	61440	Intercoiffure Eddy S.à r.l. ....	61419
Canyon Investments S.à r.l. ....	61394	International Car Rentals Holdings S.à r.l. .....	61416
Capital Custodian ....	61409	International Fair Consulting S.A. ....	61419
Cap Lounge S.à r.l. ....	61409	Ivywood Consultants Limited S.à r.l. ....	61421
Casa del Bambino S.à r.l. ....	61410	JET.FC s.à r.l. ....	61437
CCA Commodities S.A. ....	61410	KH III Properties 705 S.à r.l. ....	61425
Copia Investments SICAV ....	61409	Lands Improvement Holdings Shrewsbury S.à r.l. ....	61421
Freedom Luxembourg Holdings GP S.à r.l. .....	61413	La Parunia S.A. ....	61423
Fresia S.A. ....	61413	La Parunia S.A. ....	61423
Frondenberg S.à r.l. ....	61413	LARAM S.A., société de gestion de patri- moine familial ....	61423
Global Fairs S.A. ....	61419	Lavos S.à r.l. ....	61421
ID4Group S.à r.l. ....	61417	Lecorsier Finance S.A. ....	61424
IK Investment Partners A S.à r.l. ....	61417	Leta Holding S.A. ....	61424
IK Investment Partners B S.à r.l. ....	61417	Lift Holding S.A. ....	61424
IK Small Cap Fund I No.3 SCSp ....	61417	LIP third S.à r.l. ....	61424
Immo Asars S.à r.l. ....	61418	Live In the World S.A. ....	61424
Industries Réunies de Luxembourg S.A. .....	61418	Louvrier Investments Company 33 S.A. .....	61422
Industries Réunies de Luxembourg S.A. .....	61419	Lucien DOUWES Group KG ....	61422
Industries Réunies de Luxembourg S.A. .....	61419	Luxembourg Investment Company 26 S.à r.l. ....	61422
Initiative Plaisir de lire ....	61413	Silverhorn SICAV-SIF ....	61440
Initiative Plaisir de lire - Initiativ Freed um Liesen ....	61413		

**Canyon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.498.556,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 184.678.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Canyon Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand four hundred ninety-eight United States Dollars fifty-five United States Cents and six tenths of a United States Cent (USD 25,498.556) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 184.678 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on February 4, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) number 1095 of 30 April 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 23 December 2014, [not yet] published in the Memorial.

THERE APPEARED:

Canyon Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand four hundred ninety-eight United States Dollars fifty-five United States Cents and six tenths of a United States Cent (USD 25,498.556) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 184.599 (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is worded as follows:
  1. Full restatement of the articles of association of the Company (without amending the corporate object clause); and
  2. Miscellaneous.
- III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles (without amending the corporate object clause), so that the Articles shall henceforth read as follows:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the Company is “Canyon Investments S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the Law, and these Articles.

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company’s registered office is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. The Company may further:

(i) perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described in this Article 3;

(ii) grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

(iii) lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

(i) raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

(ii) participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

(iii) act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twenty-five thousand four hundred ninety-eight United States Dollars fifty-five United States Cents and six tenths of a United States Cent (USD 25,498.556), represented by zero (0) class A1 shares (the Class A1 Shares), zero (0) class B1 shares (the Class B1 Shares), zero (0) class C1 shares (the Class C1 Shares), five million four hundred ninety-eight thousand five hundred fifty-six (5,498,556) class C2 shares (the Class C2 Shares), and twenty million (20,000,000) class V shares (the Class V Shares), all in registered form and having a nominal value of one tenth of a United States Cent (USD 0.001) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.3. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### **Art. 7. Shares Transfer.**

7.1. The shares are freely Transferable between shareholders.

7.2. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely Transferable to third parties.

7.3. When the Company has more than one shareholder, the Transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three quarters of the share capital.

7.4. The Transfer of shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

7.5. A share Transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

### III. Management - Representation

#### **Art. 8. Appointment and removal of managers.**

8.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 9. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

#### 9.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

#### 9.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

#### 9.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 10. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholders

#### **Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.**

##### 12.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with Art. 12.1(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

##### 12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 13. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.**

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

**Art. 15. Auditors.**

15.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

15.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

**Art. 16. Allocation of profits.**

16.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits (being, for the avoidance of any doubt, after payment of amounts accrued or due under any indebtedness including convertible preferred equity certificates) and may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward, in each case in accordance with the applicable legal provisions and the LP Agreement.

16.3. If any distribution to the shareholders is determined to be made (whether by dividend, interim dividend, redemption or otherwise), the shareholders will be entitled to receive such distribution in the following manner and priority:

(i) first, to each holder of Class A1 Shares pro rata to his, her or its holding of Class A1 Shares until such time as such holders have received an amount equal to the amount that would be distributed to the holders of class A1 LP units of the Partnership under Section 4.1(a) of the LP Agreement (but, for these purposes, disregarding the application of Section 4.1(c) of the LP Agreement) if an amount equal to the sum of (x) such distribution plus (y) all other amounts to be paid by the Company to the Partnership on or prior to such time, excluding such amounts that were already taken into account in a prior distribution pursuant to this Article 16 (such sum being referred to as the Distribution Amount) was distributed pursuant to the LP Agreement;

(ii) second, to each C2 Shareholder pro rata to his, her or its holding of Class C2 Shares until such time as such holders have received an amount equal to the nominal value of the Class C2 Shares times LIBOR + 2%;

(iii) third, to each holder of Class B1 Shares pro rata to his, her or its holding of Class B1 Shares until such time as such holders have received an amount (if any) equal to (A) the amount that would be distributed to the holders of class B1 LP units of the Partnership under Section 4.1(a) of the LP Agreement (if any) (but, for these purposes, disregarding the application of Section 4.1(c) of the LP Agreement) if an amount equal to the Distribution Amount was distributed pursuant to the LP Agreement, minus (B) any amount paid to the C2 Shareholders in accordance with Art. 16.3.(ii) above;

(iv) fourth, to each holder of Class C1 Shares pro rata to his, her or its holding of Class C1 Shares until such time as such holders have received an amount (if any) equal to the amount that would be distributed to the holders of class C1 LP units of the Partnership under Section 4.1(a) of the LP Agreement (if any) (but, for these purposes, disregarding the application of Section 4.1(c) of the LP Agreement) if an amount equal to the Distribution Amount was distributed pursuant to the LP Agreement; and

(v) fifth and finally, to each holder of Class V Shares pro rata to his, her or its holding of Class V Shares, the outstanding amount.

16.4. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends;

(iv) the interim dividend must be distributed in accordance with Art. 16.3 above; and

(v) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

## VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

17.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in accordance with the distribution waterfall set out in Art. 16.3.

## VII. General provisions

18.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on

one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### VIII. Definitions

Affiliate	of any particular Person means (a) any other Person controlling, controlled by or under common control with such particular Person, where “control” means the possession, directly or indirectly, of the power to direct the management and policies of a Person whether through the ownership of voting securities, by contract, or otherwise, (b) if such Person is a partnership, any partner thereof and (c) without limiting the foregoing and with respect to the General Partner and the Investors, any GTCR Fund.
Articles	means these articles of association.
Board	has the meaning given to such term in Art. 9.
Class A1 Shares	has the meaning given to such term in Art. 5.1.
Class B1 Shares	has the meaning given to such term in Art. 5.1.
Class C1 Shares	has the meaning given to such term in Art. 5.1.
Class C2 Shares	has the meaning given to such term in Art. 5.1.
Class V Shares	has the meaning given to such term in Art. 5.1.
Company	has the meaning given to such term in Art. 1.
C2 Shareholder	means a holder of one or several Class C2 Shares.
Distribution	means each distribution made by the Partnership to a Partner with respect to such Person’s Partnership Units, whether in cash, property or securities of the Partnership and whether by liquidating distribution, redemption, repurchase or otherwise; provided that any recapitalization, exchange or conversion of Partnership Units, any redemption or repurchase of Partnership Units pursuant to the LP Agreement or any Equity Agreement and any subdivision (by Partnership Unit split or otherwise) or combination (by reverse Partnership Unit split or otherwise) of any outstanding Partnership Unit shall not be deemed a Distribution.
Distribution Amount	has the meaning given to such term in Art. 16.3(i).
Equity Agreement	means any Partnership Unit Purchase Agreement, any Senior Management Agreement, and any other agreement, document or instrument evidencing or effecting the issuance or other Transfer of any Partnership Equity Interests or otherwise governing the terms and conditions with respect to any Partnership Equity Interests, in each case as the same may be amended or otherwise modified from time to time.
General Partner	means GTCR Canyon Partners, Ltd., a Cayman Islands exempted company, in its capacity as general partner of the Partnership, and any successor thereto in its capacity as general partner of the Partnership.
Governmental Entity	means the United States, the Cayman Islands or any other nation, any state or other political subdivision thereof, or any entity exercising executive, legislative, judicial, regulatory or administrative functions of government or any agency or department or subdivision of any governmental authority, including the United States federal or Cayman Islands government or any state or local government.
GTCR Fund	means any investment fund controlled by or managed by GTCR Golder Rauner, L.L.C., a Delaware limited liability company, GTCR Golder Rauner II, L.L.C., a Delaware limited liability company, GTCR Investment X LLC, a Delaware limited liability company, GTCR Management X LLC, a Delaware limited liability company, GTCR Investment X AIV Ltd., a Cayman Islands exempted company, GTCR Investment XI LLC, a Delaware limited liability company, GTCR Management XI LLC, a Delaware limited liability company, and/or GTCR LLC, a Delaware limited liability company.
Investors	means, collectively, GTCR Fund X/A AIV LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, GTCR Fund X/C AIV LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, GTCR Co-Invest X AIV LP, a Cayman Islands exempted limited

	partnership, and any other GTCR Fund that at any time executes a counterpart to any Partnership Unit Purchase Agreement or otherwise agrees to be bound by any Partnership Unit Purchase Agreement; and individually each one of them.
Law	means the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.
LIBOR + 2%	means (A) the London Interbank Offered Rate from a source selected by the General Partner for a period of 12 months, multiplied by the number of days in the period divided by 365 plus (B) two per cent. (2%).
Limited Partners	means a Person admitted from time to time to the Partnership as a limited partner in accordance with the LP Agreement.
Losses	means items of Partnership loss and deduction determined according to the LP Agreement.
LP Agreement	means any agreement of exempted limited partnership relating to GTCR Canyon Holdings (Cayman), L.P., as amended from time to time.
Partners	means the General Partner and the Limited Partners and Partner means any one of them.
Partner Interest	means the interest of a Partner in Profits, Losses and Distributions.
Partnership	GTCR Canyon Holdings (Cayman), L.P.
Partnership Equity Interests	Means (a) Partnership Units or other equity interests in the Partnership or a corporate or other successor thereto (including other classes, groups or series thereof having such relative rights, powers, and duties as may from time to time be established by the General Partner, including rights, powers, and/or duties senior to existing classes, groups and series of Partnership Units or other equity interests in the Partnership), (b) obligations, evidences of indebtedness, or other debt securities or interests convertible or exchangeable into Partnership Units or other equity interests in the Partnership or a corporate or other successor thereto, and (c) warrants, options, or other rights to purchase or otherwise acquire Partnership Units or other equity interests in the Partnership or a corporate or other successor thereto.
Partnership Units	means a Partner Interest of a Partner representing a fractional part of the Partner Interests of all Partners.
Partnership Unit Purchase Agreement	means any partnership unit purchase agreement by and among the Investors and the Partnership, as amended or modified from time to time.
Person	means an individual, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organization, any other business entity or a Governmental Entity.
Profits	means items of Partnership income and gain determined according to the LP Agreement.
Public Offering	means the sale of Partnership Equity Interests in an underwritten public offering registered under the US Securities Act of 1933, as amended, and applicable rules and regulations thereunder, and any successor to such statute, rules, or regulations.
Sale of the Partnership	means any transaction or series of transactions pursuant to which any Person or group of related Persons (other than the Investors and their respective Affiliates) in the aggregate acquire(s) (a) equity securities of the General Partner possessing the voting power (other than voting rights accruing only in the event of a default or breach) to elect members of the board of directors of the General Partner which, in the aggregate, control a majority of the voting power of such board of directors (whether by merger, consolidation, reorganization, combination, sale or transfer of the equity securities of the General Partner, securityholder or voting agreement, proxy, power of attorney or otherwise), (b) a majority of the then outstanding class B LP units of the Partnership (whether by merger, consolidation, reorganization, combination, sale or transfer of the class B LP units of the Partnership), or (c) all or substantially all of the Partnership's assets determined on a consolidated basis; provided that a Public Offering shall not constitute a Sale of the Partnership.
Senior Management Agreement	means any agreement for the sale or issuance of Partnership Equity Interests to any employees or other service providers of the Partnership or any of its Subsidiaries (including any securities purchase agreement, senior management agreement or any other agreement that is designated as a "Senior Management Agreement" and



Subsidiary / Subsidiaries

approved by the General Partner) entered into from time to time by the Partnership or any Subsidiary of the Partnership and an employee or other service provider of the Partnership or any Subsidiary of the Partnership, as the same may be amended or modified from time to time pursuant in accordance with its terms.

means, with respect to any Person, any corporation, limited liability company, partnership, association, or business entity of which (a) if a corporation, a majority of the total voting power of shares of stock entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of directors, managers, or trustees thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by that Person or one or more of the other Subsidiaries of that Person or a combination thereof, or (b) if a limited liability company, partnership, association, or other business entity (other than a corporation), a majority of the partnership or other similar ownership interest thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by that Person or one or more Subsidiaries of that Person or a combination thereof. For purposes hereof, a Person or Persons shall be deemed to have a majority ownership interest in a limited liability company, partnership, association, or other business entity (other than a corporation) if such Person or Persons shall be allocated a majority of limited liability company, partnership, association, or other business entity gains or losses or shall be or control any managing director or general partner of such limited liability company, partnership, association, or other business entity. For purposes hereof, references to a Subsidiary of any Person shall be given effect only at such times that such Person has one or more Subsidiaries, and, unless otherwise indicated, the term Subsidiary refers to a Subsidiary of the Partnership.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour de janvier,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Canyon Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains et cinquante-cinq centimes de dollars et six dixièmes de centimes de dollars américains (USD 25.498,556) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.678 (la Société). La Société a été constituée le 4 février 2014 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1095 du 30 avril 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 23 décembre 2014 suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, acte qui n'est pas encore publié au Mémorial.

A COMPARU:

Canyon Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains et cinquante-cinq centimes de dollars et six dixièmes de centimes de dollars américains (USD 25.498,556) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.599 (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter que:

- I. l'Associé Unique possède toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est formulé de la manière suivante:
  1. Refonte intégrale des statuts de la Société (sans modification de la clause d'objet social);
  2. Divers.
- III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de reformuler intégralement les Statuts (sans aucune modification à la clause d'objet social) de sorte que les Statuts auront la teneur suivante:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «Canyon Investments S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la Loi, ainsi que par les présents Statuts.

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2. La Société pourra également:

(i) effectuer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits au présent article 3;

(ii) accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

(iii) accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- lever des fonds, notamment en empruntant sous quelque forme que ce soit ou en émettant des titres participatifs ou des titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant des droits de toute nature, conformément aux dispositions de la loi;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et engagements de toute société luxembourgeoise ou étrangère.

**Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains et cinquante-cinq centimes de dollars et six dixièmes de centimes de dollars américains (USD 25.498,556), représenté par zéro (0) parts sociales de classe A1 (les Parts Sociales de Classe A1), zéro (0) parts sociales de classe B1 (les Parts Sociales de Classe B1), zéro (0) parts sociales de classe C1 (les Parts Sociales classe C1), cinq million quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent cinquante-six (5.498.556) parts sociales de classe C2 (les Parts Sociales de Classe C2) et vingt millions (20.000.000) parts sociales de classe V (les Parts Sociales de Classe V) toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dixième de centime de dollars américain (USD 0,001) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### Art. 7. Cession de Parts Sociales.

7.1. Les parts sociales sont librement Cessibles entre associés.

7.2. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement Cessibles aux tiers.

7.3. Lorsque la Société a plus d'un associé, la Cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

7.4. La Cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

7.5. Une Cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 9. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

#### 9.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

#### 9.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(iii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 9.3. Représentation

(ii) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, si les associés ont désigné un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ix) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 10. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 11. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associés

### Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

#### 12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 12.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

**Art. 13. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

### Art. 15. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

15.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Les commissaires sont rééligibles par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

### Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels (pour lever toute ambiguïté, après le paiement des montants courus et exigibles au titre de tout endettement y compris des certificats de parts privilégiées convertibles). Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables et la Convention de SC.

16.3. S'il est décidé de procéder à toute distribution aux associés (par dividende, dividende intérimaire, rachat ou autrement), les distributions aux associés sont allouées de la manière suivante:

(i) premièrement, à chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A1 proportionnellement à sa détention de Parts Sociales de Classe A1 jusqu'à ce que lesdits détenteurs aient reçu un montant égal à celui qui serait distribué aux détenteurs de parts A1 LP de la Société en Commandite conformément à la Section 4.1(a) de la Convention de SC (et, pour les besoins de celle-ci, en ignorant l'article 4.1(c) de la Convention de SC) si un montant égal à la somme de (x) ladite distribution plus (y) tous les autres montants qui seront distribués par la Société à la Société en Commandite, au même moment ou avant ce moment-là, exclusion faite des montants déjà pris en compte dans une distribution précédente conformément à cet article 16 (ladite somme étant désignée comme étant le Montant à Distribuer) était distribué conformément à la Convention de SC;

(ii) deuxièmement à chaque Associé C2 proportionnellement à sa détention de Parts Sociales de Classe C2 jusqu'à ce que lesdits détenteurs aient reçu un montant égal à la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C2 multiplié par LIBOR + 2%;

(iii) troisièmement, à chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B1 proportionnellement à sa détention de Parts Sociales de Classe B1 jusqu'à ce que lesdits détenteurs aient reçu un montant égal (A) à celui qui serait distribué aux détenteurs de parts B1 LP de la Société en Commandite conformément à la Section 4.1(a) de la Convention de SC (le cas échéant), (et, pour les besoins de celle-ci, en ignorant l'article 4.1(c) de la Convention de SC) si un montant (le cas échéant) égal au Montant à Distribuer était distribué conformément à la Convention de SC, moins (B) tout montant payé aux Associés C2 conformément à l'article 16.3. (ii) ci-dessus;

(iv) quatrièmement, à chaque détenteur de Parts Sociales de Classe C1 proportionnellement à sa détention de Parts Sociales de Classe C1 jusqu'à ce que lesdits détenteurs aient reçu un montant (le cas échéant) égal à celui qui serait distribué aux détenteurs de parts C1 LP de la Société en Commandite conformément à la Section 4.1(a) de la Convention de SC, (le cas échéant) (et, pour les besoins de celle-ci, en ignorant l'article 4.1(c) de la Convention de SC) si un montant égal au Montant à Distribuer était distribué conformément à la Convention de SC.

(v) cinquièmement et finalement, le solde du montant est distribué à chaque détenteur de Parts Sociales de Classe V proportionnellement à sa détention de Parts Sociales de Classe V.

16.4. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le

montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les dividendes intérimaires doivent être distribués conformément à l'article 16.3 ci-dessus; et

(v) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement réalisés et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

## VI. Dissolution - Liquidation

17.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés conformément aux droits de distribution tels qu'énoncé à l'article 16.3.

## VII. Dispositions générales.

18.1 Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2 Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

## VIII. Définitions

Affilié	à l'égard de toute Personne, désigne (a) toute autre Personne qui contrôle, est contrôlée par ou sous contrôle commun avec ladite Personne; où «Contrôle» désigne la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger la gestion ou les politiques internes d'une Personne, soit au moyen de la propriété des titres assortis de droits de vote, en raison d'un contrat ou autrement, (b) si la 28 Personne est une société en commandite (Partnership), tout associé (Partner) de ladite société en commandite (Partnership) et (c) sans limiter la portée de ce qui précède et en ce qui concerne l'Associé Commandité et les Investisseurs, tout Fonds GTCR.
Statuts	désigne les présents statuts
Conseil	a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.
Parts Sociales de Classe A1	a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.
Parts Sociales de Classe B1	a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.
Parts Sociales de Classe C1	a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.
Parts Sociales de Classe C2	a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.
Parts Sociales de Classe V	a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.
Société	a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.
Associé C2	désigne un détenteur d'une ou plusieurs parts sociales C2
Distribution	désigne chaque distribution effectuée par la Société en Commandite à un Associé en ce qui concerne les Parts de la Société en Commandite de cette Personne, soit en numéraire, titres ou biens de la Société en Commandite et soit par distribution de boni de liquidation, remboursement, rachat ou d'une autre manière; à condition qu'une recapitalisation, un échange ou une conversion des Parts de la Société en Commandite en vertu de la Convention de SC ou de la Convention de Capitaux et

	une subdivision (en divisant les Parts de la Société en Commandite ou autrement) ou combinaison (en inversant la division des Parts de la Société en Commandite ou autrement) de toute Part de la Société en Commandite en circulation ne soit pas réputée être une Distribution
Montant Distribué	a le sens donné à cet expression dans l'article 16.3(i)
Convention de Capitaux	désigne toute Convention d'Achat de Parts de la Société en Commandite, toute Convention Cadres Supérieurs et autre convention, document ou instrument prouvant ou effectuant l'émission ou autre Cession de Participations de la Société en Commandite ou d'une autre manière régissant les termes et conditions des Participations de la Société en Commandite, qui peuvent être modifiés ou changés de temps à autre dans chaque cas
Associé Commandité	désigne GTCR Canyon Partners, Ltd., une société exemptée des Iles Cayman, en sa qualité d'associé commandité de la Société en Commandite et tout successeur en qualité d'associé commandité de la Société en Commandite
Entité Gouvernementale	désigne les Etats-Unis, les Iles Cayman ou une autre nation, un état ou autre sous-division politique de ces derniers ou une autre entité qui exerce des fonctions exécutives, législatives, judiciaires, réglementaires ou administratives de gouvernement ou une agence ou département ou sous-division d'une autorité gouvernementale, en ce compris le gouvernement fédéral des Etats-Unis ou des Iles Cayman ou tout gouvernement local ou d'état
Fonds GTCR	désigne un fonds d'investissement contrôlé ou géré par GTCR Golder Rauner, L.L.C., une société à responsabilité limitée du Delaware, GTCR Golder Rauner II, L.L.C., une société à responsabilité limitée du Delaware, GTCR Investment X LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, GTCR Management X LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, GTCR Investment X AIV Ltd., une société exemptée des Iles Cayman, GTCR Investment XI LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, GTCR Management XI LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, et/ou GTCR LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware
Investisseurs	désigne, collectivement, GTCR Fund X/A AIV LP, une société en commandite exemptée des Iles Cayman, GTCR Fund X/C AIV LP, une société en commandite exemptée des Iles Cayman, GTCR Co-Invest X AIV LP, une société en commandite exemptée des Iles Cayman et tout autre Fonds GTCR qui à tout moment signe un exemplaire de Convention d'Achat de Parts de la Société en Commandite ou d'une autre manière accepte d'être lié par une Convention d'Achat de Parts de la Société en Commandite; et individuellement chacun d'entre eux
Loi	désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée
LIBOR + 2%	désigne (A) le taux interbancaire offert à Londres d'une source choisie par l'Associé Commandité pour une période de 12 mois multiplié par le nombre de jours dans la période divisé par 365 plus (B) deux pour cent (2%)
Associés Commanditaires	désigne une Personne admise de temps à autre dans la Société en Commandite comme associé commanditaire conformément à la Convention de SC
Pertes	désigne les postes pertes et déductions de la Société en Commandite déterminés conformément à la Convention de SC
Convention de SC	désigne toute convention de société en commandite exemptée relative à GTCR Canyon Holdings (Cayman) L.P., telle que modifiée de temps à autre
Associés	désigne l'Associé Commandité et les Associés Commanditaires et Associé désigne l'un d'entre eux
Participation d'Associé	désigne la participation d'un Associé aux Bénéfices, Pertes et Distributions
Société en Commandite	GTCR Canyon Holdings (Cayman), L.P.
Participation de la Société en Commandite	désigne (a) les Parts de la Société en Commandite ou autre participation au capital de la Société en Commandite ou d'une entreprise ou successeur de ces dernières (y compris d'autres catégories, groupes ou séries avec les droits, pouvoirs et obligations y relatifs que l'Associé Commandité peut établir de temps à autre, y compris des droits, pouvoirs et/ou obligations prioritaires aux catégories, groupes ou séries existants de la Société en Commandite ou autres participations de la Société en Commandite), (b) des obligations, preuve d'endettement ou autres titres de dettes ou participations convertibles en ou échangeables contre des Parts de la Société en Commandite ou autres participations au capital de la Société en Commandite ou d'une entreprise ou successeur de ces dernières et (c) des bons de souscription

	d'actions, options ou autres droits pour acheter ou autrement acquérir des Parts de la Société en Commandite ou d'autres participations au capital de la Société en Commandite ou d'une entreprise ou successeur de ces dernières
Parts de la Société en Commandite	désigne une Participation d'Associé d'un Associé représentant une partie fractionnelle des Participations d'Associé de tous les Associés
Convention d'Achat de Parts de la Société en Commandite	désigne une convention d'achat de parts de la Société en Commandite conclue par et entre les Investisseurs et la Société en Commandite, telle que modifiée ou changée de temps à autre
Personne	désigne une personne physique, une société de personnes, une société de capitaux, une société à responsabilité limitée, société anonyme, joint-venture, organisation sans personnalité juridique, ou autre entité commerciale ou une Entité Gouvernementale
Bénéfices	désigne les postes revenus et bénéfices de la Société en Commandite déterminés selon la Convention de SC
Offre Publique	désigne la vente de Participations de la Société en Commandite dans une offre publique ferme enregistrée selon le US Securities Act de 1933, tel que modifié et en vertu des règles et réglementations applicables qu'il contient et tout substitut de cette loi, ces règles ou réglementations
Vente de la Société en Commandite	désigne une transaction ou série de transactions en vertu de laquelle une Personne ou un groupe de Personnes liées (autres que les Investisseurs et leurs Affiliés respectifs) au total acquière(nt) (a) des titres participatifs de l'Associé Commandité possédant les droits de vote (autres que les droits de vote qui ne se capitalisent qu'en cas de défaut ou manquement) pour élire les membres du conseil d'administration de l'Associé Commandité qui, au total, contrôlent la majorité des droits de vote de ce conseil d'administration (soit par fusion, regroupement, réorganisation, combinaison, vente ou cession des titres participatifs de l'Associé Commandité, de détenteur de titres ou convention de vote, procuration ou d'une autre manière), (b) une majorité des parts de classe B LP de la Société en Commandite alors en circulation (soit par fusion, regroupement, réorganisation, combinaison, vente ou cession des parts de classe B LP de la Société en Commandite) ou (c) tous les actifs ou une part substantielle des actifs de la Société en Commandite déterminés sur une base consolidée; à condition qu'une Offre Publique ne constitue par une Vente de la Société en Commandite
Convention Cadres Supérieurs	désigne une convention pour la vente et l'émission de Participations de la Société en Commandite à des employés ou autres prestataires de service de la Société en Commandite ou à l'une de ses Filiales (comprenant toute convention d'achat de titres, convention de cadres supérieurs ou toute autre convention qui est désignée comme une Convention Cadres Supérieurs et approuvée par l'Associé Commandité) conclue de temps à autre par la Société en Commandite ou une Filiale de la Société en Commandite et un employé ou autre prestataire de service de la Société en Commandite ou une Filiale de la Société en Commandite, telle que modifiée ou changée de temps à autre conformément à ses conditions
Filiale / Filiales	désigne, par rapport à une Personne, une société de capitaux, société à responsabilité limitée, société de personnes, association ou entité commerciale dont (a), en cas de société de capitaux, la majorité du total des droits de vote des actions ayant droit (sans tenir compte d'événement imprévu) de voter pour l'élection des administrateurs ou gérants est à ce moment possédée ou contrôlée directement ou indirectement par cette Personne ou par une ou plusieurs des autres Filiales de cette Personne ou une combinaison des deux, (b) en cas de société à responsabilité limitée, société de personnes, association ou autre entité commerciale (autre qu'une société de capitaux), la majorité de la société de personne ou autre participation au capital similaire est à ce moment possédée ou contrôlée, directement ou indirectement, par cette Personne ou par une ou plusieurs Filiales de cette Personne ou une combinaison des deux. Pour les besoins des présentes, une Personne ou des Personnes seront réputées avoir une participation au capital majoritaire dans une société à responsabilité limitée, société de personnes, association ou autre entité commerciale (autre qu'une société de capitaux) si la majorité des bénéfices ou pertes de la société à responsabilité limitée, société de personnes, association ou autre entité commerciale est affectée à cette Personne ou ces Personnes ou seront ou contrôleront l'administrateur délégué ou l'associé commandité de cette société à responsabilité limitée, société de personnes, association ou autre entité



commerciale. Pour les besoins des présentes, les références à une Filiale d'une Personne prendra effet seulement au moment où cette Personne a une ou plusieurs Filiales et sauf indication contraire, le terme Filiale désigne une Filiale de la Société en Commandite

Cession

désigne toute vente, cession, nantissement, hypothèque, échange, octroi de sûreté ou autre aliénation directe ou indirecte ou charge d'une part sociale de la Société ou Participation de la Société en Commandite, le cas échéant (avec ou sans contrepartie, volontairement ou involontairement et y compris de plein droit) ou les actes y relatifs ou une offre ou accord de faire ce qui précède. Le terme Cessionnaire et les autres formes du terme Cession auront une signification correspondante

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch-sur-Alzette.

Cet acte a été lu au mandataire de la partie comparante, qui l'a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 février 2015. Relation: EAC/2015/3006. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015049040/865.

(150056314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

#### **Copia Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 181.888.

En modification du dépôt initial L140136466, lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 11 juillet 2014, M. Alain Guérard avec adresse professionnelle à 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg et M. Vassilios Pappas avec adresse professionnelle à Aerogolf Center, 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg ont été nommées, avec effet au 11 juillet 2014, en tant qu'administrateur de la Société, pour une durée de 5 ans se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle en 2019,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Bertrange, le 31 mars 2015.

Olivier Lansac

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2015049062/16.

(150056877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

#### **Cap Lounge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2159 Luxembourg, 18, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 120.963.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015049064/10.

(150056414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

#### **Capital Custodian, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 94.876.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l.

Le gérant

Nico Patteet

Représentant permanent

Référence de publication: 2015049065/13.

(150056622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**Casa del Bambino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4505 Differdange, 22, rue du Docteur Conzémus.

R.C.S. Luxembourg B 171.187.

---

En application de l'article 2 des statuts, les associés décident de transférer le siège social de la société de L - 4660 Differdange 10, rue Michel Rodange, à L - 4505 Differdange, 22, rue du Docteur Conzémus.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Pour avis sincère et conforme

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2015049067/12.

(150056662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**CCA Commodities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 195.753.

---

STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le dix mars.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

Ont comparu:

- 1) Madame Coralie GASSE, manager, née à Le Mans le 22 août 1988, demeurant à B-6600 Bastogne, 10, avenue Mathieu
- 2) Monsieur Alkis Angelos KOSTAKIS, ingénieur, né à Hasselt (Belgique) le 15 juin 1987, demeurant à B-3530 Houthalen-Helchteren, 83, Weg naar Zwartberg,

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

CCA COMMODITIES S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

**Art. 4.** La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat la vente, le design, la création et la transformation, le recyclage, le commerce en gros et en détail ainsi que la représentation de tous articles de bijouterie, de montres, de pierres précieuses, de diamants, de métaux précieux, et au sens le plus large tous article de joaillerie ainsi que leur expertise, destiné aux privés et professionnels.

La société peut accomplir toutes opérations, généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pour son compte propre ou en tant qu'intermédiaire se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société peut aussi détenir des droits de propriété intellectuelle en relation avec l'objet qui précède, notamment des marques de brevets.

Elle peut également s'intéresser par toute voie (notamment la prise de participation) dans toutes affaires, entreprises ou sociétés analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 31.500,-), représenté par SOIXANTE (60) ACTIONS d'une valeur nominale de CINQ CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 525,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 13.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2015.

La première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le deuxième mercredi du mois de juin 2016.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Madame Coralie GASSE, prénommée

TRENTE ACTIONS ..... 30

2) Monsieur Alkis Angelos KOSTAKIS, prénommé

TRENTE ACTIONS ..... 30

TOTAL: SOIXANTE ACTIONS ..... 60

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 31.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Constatacion*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

61412

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Madame Coralie GASSE, prénommée
- b) Monsieur Alkis Angelos KOSTAKIS, prénommé
- c) Monsieur Patrick STURING, directeur financier, né à Assen (Pays-Bas) le 23 février 1973, demeurant à B-3500 Hasselt, 69b, Kempische Kaai

*Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société WANT BROTHERS ACCOUNTING S.A. en abrégé W.B.A. établie et ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B146193

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2020.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

*Réunion du conseil d'administration*

Madame Coralie GASSE, prénommée, ici présente Monsieur Alkis Angelos KOSTAKIS, prénommé, ici présent, et Monsieur Patrick STURING, prénommé, ici représentée par Madame Coralie GASSE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Madame Coralie GASSE prénommée est nommé administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2020.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article 4 des présents statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Gasse, Kostakis Alkis, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 mars 2015. Relation: EAC/2015/6136. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015049069/132.

(150056644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

**Freedom Luxembourg Holdings GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 188.162.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société en date du 30 mars 2015*

Il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Diogo Alves en tant que gérant B de la Société avec effet au 4 mars 2015,
- de nommer Monsieur Vito Marinelli, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet immédiat pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015049146/14.

(150056542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

**Fresia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 184.214.

—  
Par décision de l'administrateur unique du 24 mars 2015, Monsieur Alfred GUETTI, domicilié professionnellement au 8A, rue de Messancy, L-4962 CLEMENCY, a été coopté administrateur unique en remplacement de Monsieur Martin RUTLEDGE, démissionnaire au 31 mars 2015.

Le mandat de l'administrateur unique s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2021.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

*Pour: FRESIA S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015049164/16.

(150056444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

**Frondenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.834.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015049165/9.

(150056353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

**Initiative Plaisir de lire - Initiativ Freed um Liesen, Association sans but lucratif,  
(anc. Initiative Plaisir de lire).**

Siège social: L-8151 Bridel, 21, rue de Schoenfels.

R.C.S. Luxembourg F 3.217.

—  
*Assemblée générale du 28 mars 2012*

L'assemblée générale du 28 mars 2012, en nombre et constituée valablement, décide d'établir dorénavant le siège de l'association à L-8151 Bridel au 21 rue de Schoenfels.

L'article 1<sup>er</sup> des statuts est donc libellé comme suit:

«L'association prend la dénomination INITIATIVE PLAISIR DE LIRE - INITIATIV FREED UM LIESEN.

Son siège est établi à L-8151 Bridel, 21 rue de Schoenfels.»

Fait à Kopstal, le 28 mars 2012 à l'unanimité des membres présents.

Référence de publication: 2015049239/15.

(150056505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

**Innisfree F3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 980.072,28.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 139.742.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth of March,  
Before Maître Edouard Delosch, Civil Law Notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

**THERE APPEARED**

Innisfree Nominees Ltd, an English private limited company registered with Companies House under number 3565361, with registered office at Abacus House, 33 Gutter Lane, London EC2V 8AS, United Kingdom (hereinafter "the Sole Shareholder"),

hereby represented by Ms. Esther Cocco, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy granted on 24 March 2015.

The said proxy, after being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested to the undersigned Notary to record that it is the sole shareholder of Innisfree F3 S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital amounting to nine hundred eighty thousand seventy two Canadian Dollars and twenty-eight cents (CAD 980,072,28) and incorporated pursuant to a deed of Maître Elvinger dated 10 June 2008, published on 17 July 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1770, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 139742 (the "Company").

The Articles of Incorporation ("the Articles") of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger; dated 25 March 2014 published on 5 June 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1451.

The Sole Shareholder, represented as hereabove stated, has also requested, the officiating Notary to enact the following:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seventy two thousand seven hundred eighty one Canadian Dollars (CAD 72,781) so as to raise it from its current amount of nine hundred eighty thousand seventy two Canadian Dollars and twenty-eight cents (CAD 980,072.28) to one million fifty two thousand eight hundred fifty three Canadian Dollars and twenty-eight cents (CAD 1,052,853.28).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to issue, having the same rights and privileges as the existing class D share-quotas.

*Third resolution*

*Subscription - Payment - D share-quotas*

The Sole Shareholder, declares to subscribe for fifty five thousand one hundred thirty seven (55,137) new class D share-quotas and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of seventy two thousand seven hundred eighty one Canadian Dollars (CAD 72,781), evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

As a result of the foregoing resolutions, article 5.1 of the Articles of the Company is amended with immediate effect and shall read from now on as follows:

" 5.1. The share capital is set at one million fifty two thousand eight hundred fifty three Canadian Dollars and twenty-eight cents (CAD 1,052,853.28) represented by:

1. twelve thousand four hundred and ten (12,410) ordinary sharequotas (the "Ordinary Share-quotas"),
2. forty-eight thousand two hundred and fifty-eight (48,258) class "A" share-quotas (the "Class A Share-quotas"),
3. one hundred ninety-five thousand and seventy-six (195,076) class "B" share-quotas (the "Class B Share-quotas"),
4. one hundred ninety-six thousand nine hundred and seventy (196,970) class "C" share-quotas (the "Class C Share-quotas"),
5. three hundred forty four thousand eight hundred fifty two (344,852) class "D" share-quotas (the "Class D Share-quotas"),
6. ten (10) class "E" share-quotas (the "Class E Share-quotas"),

7. ten (10) class "F" share-quotas (the "Class F Share-quotas"),
8. ten (10) class "G" share-quotas (the "Class G Share-quotas"),
9. ten (10) class "H" share-quotas (the "Class H Share-quotas"),
10. ten (10) class "I" share-quotas (the "Class I Share-quotas"),

with a nominal value of one Canadian Dollar and thirty-two cents (CAD 1.32) each.

The Class A to I Share-quotas are together referred to as the "Specific Class of Share-quotas" and the Ordinary Share-quotas and share-quotas of Specific Class of Share-quotas are together referred to as the "Share-quotas".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200,-).

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; and in case of divergences between the English and the French version, the text in English will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned Notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned Notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned Notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour de mars

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, soussigné.

#### **A COMPARU**

Innisfree Nominees Ltd, une société à responsabilité limitée de droit anglais, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro 3565361, ayant son siège social au Abacus House, 33 Gutter Lane, London EC2V 8AS, United Kingdom, ("l'Associé Unique")

représentée aux fins des présentes par Madame Esther Cocco, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé 24 mars 2015.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Innisfree F3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de neuf cent quatre-vingt mille soixante-douze dollars canadiens et vingt-huit cents (CAD 980,072.28) constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 10 juin 2008, publié le 17 juillet 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1770, et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 139742 (la «Société»).

Les Statuts de la Société (les «Status») ont été modifiés pour la dernière fois par Maître Joseph Elvinger, en date du 25 mars 2014, publié le 5 juin 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1451.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décidé d'effectuer un apport en numéraire d'un montant de soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-un dollars canadiens (CAD 72,781) pour le porter de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt mille soixante-douze dollars canadiens et vingt-huit cents (CAD 980,072.28) à un million cinquante-deux mille huit cent cinquante-trois dollars canadiens et vingt-huit cents (CAD 1,052,853.28).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décidé d'émettre cinquante-cinq mille cent trente-sept (55,137) nouvelles parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale d'un dollar canadien et trente-deux cents (CAD 1.32-) ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie D existantes.

#### *Troisième résolution*

#### *Souscription - Paiement - parts sociales de catégorie D*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire aux cinquante-cinq mille cent trente-sept (55,137) nouvelles parts sociales de catégorie D, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la Société a des

maintenant à sa libre et entière disposition la somme de soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-un dollars canadien (CAD 72,781) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

#### Quatrième résolution

A la suite des résolutions mentionnées ci-dessus, l'article 5.1 des Statuts de la Société est modifié avec effet immédiat et se lira désormais comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à un million cinquante-deux mille huit cent cinquante-trois dollars canadiens et vingt-huit cents (CAD 1,052,853.28) représenté par:

1. douze mille quatre cent dix (12,410) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»),
  2. quarante-huit mille deux cent cinquante-huit (48,258) parts sociales de catégorie «A» (les «Parts Sociales de Catégorie A»),
  3. cent quatre-vingt-quinze mille soixante-seize (195,076) parts sociales de catégorie «B» (les «Parts Sociales de Catégorie B»),
  4. cent quatre-vingt-seize mille neuf cent soixante-dix (196,970) parts sociales de catégorie «C» (les «Parts Sociales de Catégorie C»),
  5. trois cent quarante-quatre mille huit cent cinquante-deux (344,852) parts sociales de catégorie «D» (les «Parts Sociales de Catégorie D»),
  6. dix (10) parts sociales de catégorie «E» (les «Parts Sociales de Catégorie E»),
  7. dix (10) parts sociales de catégorie «F» (les «Parts Sociales de Catégorie F»),
  8. dix (10) parts sociales de catégorie «G» (les «Parts Sociales de Catégorie G»),
  9. dix (10) parts sociales de catégorie «H» (les «Parts Sociales de Catégorie H»),
  10. dix (10) parts sociales de catégorie «I» (les «Parts Sociales de Catégorie I»),
- ayant chacune une valeur nominale de CAD 1.32.- (un dollar canadien et trente-deux cents).

Les parts sociales de Catégorie A à I sont ci-après reprises comme les «Parts Sociales de Catégorie Spécifique» et les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Catégories Spécifiques sont ci-après reprises comme les «Parts Sociales»."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Frais et dépense

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.200,-(mille deux cents euros).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. COCO, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 26 mars 2015. Relation: DAC/2015/5266. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 31 mars 2015.

Référence de publication: 2015049240/147.

(150056369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

### **International Car Rentals Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.735.

#### EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 17 décembre 2014, qu'INVESTINDUSTRIAL V L.P., un limited partnership de droit anglais, a cédé:

- a) 11.500 parts sociales ayant une valeur nominale de 0,10 euro chacune, à BI-Invest Compartment Fund, SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable-SICAV de droit luxembourgeois organisée sous la forme d'un fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social sis au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.312; et



b) 1.000 parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,10 euro chacune, à Upper Brook Street Investments V L.L.P., un limited liability partnership de droit anglais, ayant son siège social sis au 180-186 Brompton Road, 3<sup>ème</sup> étage, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni, sous le numéro OC 370189.

Désormais, les associés de la Société sont les suivants:

- Investindustrial V L.P. détient 112.500 parts sociales;
- BI-Invest Compartment Fund SICAV-SIF détient 11.500 parts sociales; et
- Upper Brook Street Investments V LLP détient 1.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2015049241/26.

(150056299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**ID4Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.951.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 31 mars 2015.

Référence de publication: 2015049246/10.

(150056870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**IK Investment Partners A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.288,20.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015049247/10.

(150056594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**IK Investment Partners B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 39.865,80.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015049248/10.

(150056602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**IK Small Cap Fund I No.3 SCSp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 195.726.

STATUTS

IK Small Cap Fund 1 GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 1, rue de la Poudrerie, L-3364 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B195.450.(ci-après l'Associé Commandité),

a signé, le 11 mars 2015, un contrat social (le Contrat) de société en commandite spéciale (la Société) dont est extrait ce qui suit:

"

**1. Forme.** La Société est une société en commandite spéciale qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par le Contrat.

**2. Dénomination.** La dénomination de la Société est IK Small Cap Fund 1 No. 3 SCSp.

**3. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**4. Objet social.** Le partenariat peut participer à la gestion, la supervision ou au contrôle de l'activité ou des opérations de n'importe quelle entreprise de portefeuille et peut exécuter, délivrer et réaliser tous les contrats et autres engagements, et prendre part à toutes les activités et transactions que le GFIA estimera nécessaires ou recommandées pour atteindre les buts et objectifs du partenariat. Sauf clause contraire contenue dans le contrat, le partenariat n'aura ni le pouvoir d'emprunter de l'argent ni de donner des garanties ou indemnités. Le partenariat (agissant à travers l'Associé Commandité, le GFIA, le fonds délégué (si autorisé pour le compte du partenariat) ou toutes autres personnes pour le compte du partenariat) peut exécuter, délivrer et réaliser tous les contrats et autres engagements et prendre part à toutes les activités et les transactions qui peuvent être nécessaires ou recommandées pour effectuer les buts et objectifs précédemment cités, à condition que de telles activités et transactions entrent dans les limites de la politique d'investissement exposée dans le contrat.

**5. Durée.** La Société est constituée au 11 mars 2015 pour une durée indéterminée.

**6. Responsabilité de l'Associé Commandité.** L'Associé Commandité est responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être couvertes par les actifs de la Société.

**7. Gestion de la Société.** La Société est gérée par l'Associé Commandité (le Gérant).

Tous les pouvoirs seront exercés par l'Associé Commandité.

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration dans l'intérêt de la Société et dispose de tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet de la Société.

**8. Représentation de la Société.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'un ou des gérants conformément à l'article 22.3 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IK Small Cap Fund 1 GP S.à r.l.

Référence de publication: 2015049253/41.

(150055561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**Immo Asars S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 76.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015049254/9.

(150056502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**Industries Réunies de Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 77.520.

Par la présente, je vous informe de ma démission en tant que Commissaire aux Comptes de votre société avec effet ce jour.

Luxembourg, le 09 mars 2015.

Eric HERREMANS.

Référence de publication: 2015049259/10.

(150056677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**Industries Réunies de Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 77.520.

Par la présente, je vous informe de ma démission en tant qu'Administrateur de votre société avec effet ce jour.

Luxembourg, le 09 mars 2015.  
FMS SERVICES S.A.  
Administrateur

Référence de publication: 2015049260/11.

(150056677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

**Industries Réunies de Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 77.520.

Par la présente, je vous informe de ma démission en tant qu'Administrateur de votre société avec effet ce jour.

Luxembourg, le 09 mars 2015.  
S.G.A. SERVICES S.A.  
Administrateur

Référence de publication: 2015049261/11.

(150056677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

**Intercoiffure Eddy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 12, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 37.602.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015049264/9.

(150056904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

**Global Fairs S.A., Société Anonyme,  
(anc. International Fair Consulting S.A.).**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 24, Wämperweeg.  
R.C.S. Luxembourg B 50.123.

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «INTERNATIONAL FAIR CONSULTING S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 28, Gruuss-Strooss, L-9991 Weiswampach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 50.123, constituée sous la dénomination de «Beschermings Techniek-Technique de protection, en abrégé B.T.P» sous les lois belges et dont le siège social a été transféré à Luxembourg par acte notarié en date du 29 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 230 du 27 mai 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 15 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3096 du 28 décembre 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, qui assumera aussi la fonction de scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de dénomination sociale en «GLOBAL FAIRS S.A.» et modification subséquente de l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts de la Société;

2. Transfert du siège social de la Société au 24, Wämperweeg, L-9980 Wilwerdange, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article quatre (4), premier alinéa des statuts de la Société.

3. Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur;

4. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en «GLOBAL FAIRS S.A.» et de modifier en conséquence l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale - Dénomination.** Il existe une société anonyme (ci-après «la Société») sous la dénomination de «GLOBAL FAIRS S.A.»»

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 28, Gruuss-Strooss, L-9991 Weiswampach au 24, Wämperweeg, L-9980 Wilwerdange, Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence, et avec même effet, l'article quatre (4) premier alinéa est modifié, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Siège social. (premier alinéa).** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Troisvierges.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'adapter les statuts de la Société en tenant compte des modifications apportées par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

En conséquence, le troisième et quatrième alinéa de l'article cinq (5) des statuts sont modifiés et auront la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital - Actions - Certificats d'actions (troisième et quatrième alinéas).** Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Grand-Duché de Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.»

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, les jours, mois et an qu'en tête des présentes,

et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, A. BURUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 mars 2015. Relation: EAC/2015/6869. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015049265/76.

(150056433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

**Ivywood Consultants Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 130.948.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 19 mars 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

la société à responsabilité limitée IVYWOOD CONSULTANTS LIMITED SARL (RCS B130948) avec siège social à L-3450 Dudelange, 28, rue du commerce, de fait inconnue à cette adresse.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme  
Stéphanie STAROWICZ  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2015049268/16.

(150056340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**Lavos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.285.

—  
*Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 30 mars 2015*

- Madame Kristine Vanaga-Mihailova, née à Riga, Lettonie, le 8 août 1979, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a été nommée comme gérant A, avec effet au 30 mars 2015, pour une durée indéterminée.

- Monsieur Nicolas Gasztonyi, né à Etterbeek (Belgium), le 11 août 1965, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a démissionné de son mandat gérant A, avec effet au 30 mars 2015.

Luxembourg, le 31.03.2015.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Lavos S.à r.l.*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015049305/17.

(150056700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**Lands Improvement Holdings Shrewsbury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.787.

—  
*1. Extrait des résolutions du conseil de gérance du 11 mars 2015:*

- Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société est transféré du 28, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

2. Il est à noter que:

- le siège social de l'Associé Unique a été transféré au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Madame Joanne Fitzgerald a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Madame Delloula Aouinti a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Monsieur Joel Davidson a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L -1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 23 mars 2015.

*Pour la Société*

Joel Davidson

*Gérant*

Référence de publication: 2015049304/25.

(150056489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**Lucien DOUWES Group KG, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 37, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 170.249.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 27. März 2015*

Es wurde wie folgt beschlossen:

1) Die Außerordentliche Generalversammlung erklärt, dass alle Liquidationsmaßnahmen abgeschlossen sind und dass die Gesellschaft sämtliche Aktivitäten eingestellt hat. Die Generalversammlung beschließt somit die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

2) Die Außerordentliche Generalversammlung beschließt sämtliche Bücher sowie Sozialdokumente, während fünf Jahren, am früheren Gesellschaftssitz, aufzubewahren.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 31. März 2015.

*Für Lucien DOUWES Group KG*

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2015049312/19.

(150056874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**Luxembourg Investment Company 26 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 193.637.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 30 décembre 2014, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- de nommer Monsieur Jeremiah Jude SILKOWSKI, né le 26 mars 1975 à New-York, (USA) et demeurant professionnellement au 100 Wall Street, 28<sup>th</sup> Floor, New York, NY10005 (USA) en qualité de gérant de classe A de la Société, et ce avec effet rétroactif au 29 décembre 2014 et pour une période indéterminée;

- de nommer Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 103336, en qualité de gérant de classe B de la Société, et ce avec effet rétroactif au 29 décembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

*Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.*

Salvatore Rosato

*Mandataire*

Référence de publication: 2015049314/22.

(150056827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**Louvrier Investments Company 33 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 193.884.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015049315/14.

(150056188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**La Parunia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 98.179.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 2 juin 2014*

Les mandats des administrateurs A.T.T.C. Management s.à r.l., ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Nico Patteet, représentant permanent, résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg; A.T.T.C. Directors s.à r.l. ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Koen Van Huynegem, représentant permanent résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et A.T.T.C. Services s.à r.l. ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg représentée par Monsieur Nico Patteet, représentant permanent résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. Control s.a., étant venus à échéance, les administrateurs et le commissaire sortants ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Gérant / Gérant

N. Patteet / K. Van Huynegem

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015049317/24.

(150056620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**La Parunia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 98.179.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Nico Patteet / K. Van Huynegem

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015049318/13.

(150056621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**LARAM S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 70.661.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 19 janvier 2015*

Le Conseil d'Administration décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de dépositaire pour les actions au porteur, la société MGI GROUPE FIDUCIAIRE Luxembourg S.à r.l., sise 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B124916.

Référence de publication: 2015049319/12.

(150056830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**Lecorsier Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 112.760.

—  
*Bilan rectificatif au dépôt n° L140196466 du 06.11.2014*

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015049320/11.

(150056694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**Leta Holding S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 135.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015049321/10.

(150056220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**Lift Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 111.359.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 18 mars 2015*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Signature

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2015049322/13.

(150057021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**LIP third S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 139.170.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG & MALDENNER S.A.R.L

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2015049323/13.

(150056395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

---

**Live In the World S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 164.376.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 Mars 2015*

1. La société à responsabilité limitée Veridice S.à r.l. R.C.S. Luxembourg B 154 843, avec siège social à 4, rue Albert Borchette L-1246 Luxembourg a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.



2. La société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 114 190, avec siège social à 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 31.03.2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Live in the World S.A.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015049324/18.

(150056404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

**KH III Properties 705 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 195.763.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of March,

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

KITTY HAWK CAPITAL PARTNERS III LP, a limited partnership established under the laws of Jersey, having its registered office at Elizabeth House 9 Caste Street, St Helier, JE2 3RT Jersey and registered with the Jersey Financial Service Commission under number 1808 represented by its general partner KITTY HAWK CAPITAL PARTNERS III GP LIMITED a limited company established under the laws of Jersey, having its registered office at Elizabeth House 9 Caste Street, St Helier, JE2 3RT Jersey and registered with the Jersey Financial Service Commission under number 116011 (the Subscriber),

here represented by Mr Henri DA CRUZ, an employee of notary Jean Seckler, professionally residing in Junglinster, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

**Section I - Definitions**

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Board means the board of managers of the Company;

Chairman has the meaning given to it in article 12.2 of the Articles;

Class A Managers has the meaning given to it in article 12.1 of the Articles;

Class B Managers has the meaning given to it in article 12.1 of the Articles;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "KH III Properties 705 S.à r.l.";

General Meeting means a general meeting of the shareholders of the Company; and General Meetings means any of them;

Manager means a member of the Board; and Managers means all of them;

Secretary has the meaning given to it in article 14 of the Articles;

Shareholder means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and Shareholders means all of them;

Share means any issued share from time to time in the capital of the Company; and Shares means all of them;

Sole Manager means, in the case there is only one Manager, the sole Manager of the Company; and

Sole Shareholder means, in the case there is only one Shareholder, the sole Shareholder of the Company.

**Section II - Articles of association**

**Art. 1. Form, name and number of Shareholders.**

1.1 Form and name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "KH III Properties 705 S.à r.l."

1.2 Number of Shareholders

The Company may have a Sole Shareholder or several Shareholders.

Where the Company has only a Sole Shareholder, any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred within such municipality by a resolution of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager. The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the General Meeting or, as the case may be, of the Sole Shareholder.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

#### **Art. 5. Share capital.**

##### 5.1 Outstanding share capital

The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary Shares having a nominal value of one EUR (EUR 1) each.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

##### 5.2 Contribution to a "capital surplus" account

The Board is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Board, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

In addition, the General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

**Art. 6. Amendments to the Share capital.** The Share capital may be changed at any time by a decision of the Sole Shareholder or by decision of the General Meeting, in accordance with article 16 of these Articles.

**Art. 7. Profit sharing.** The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 19 in any year in which the General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder resolves to make any distribution of dividends.

**Art. 8. Indivisible Shares.** Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of Shares.** In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

**Art. 10. Redemption of Shares.** The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own Share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these Articles.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company to an end.

## **Art. 12. Management.**

### 12.1 Management

The Company is managed by one or several Managers. If several Managers are appointed, they will constitute a Board. The Manager(s) need not to be Shareholder.

The Manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital or, as the case may be, of the Sole Shareholder. The General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder may at any time and without cause (ad nutum) dismiss and replace any Manager.

The Shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the Class A Managers) or class B Managers (the Class B Managers).

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

### 12.2 Meetings of the Board

A chairman pro tempore of the Board (the Chairman) may be appointed by the Board for each Board meeting. The Chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Chairman pro tempore is appointed, by vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting of the Board.

The Board shall meet upon call by any Managers at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the Managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. However, in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non-participation are not taken into account in calculating the majority. A Manager may represent more than one Manager by proxy, under the condition however that at least two Managers are present at the meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each Manager, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12.2 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

#### 12.3 Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Manager

The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by all the directors present at such meeting or, as the case may be, by the Chairman.

#### 12.4 Powers of the Board and the Sole Manager

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager.

As long as the Company has only a Sole Manager, the Sole Manager has the same powers as those conferred on the Board. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the Board shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Manager.

#### 12.5 Delegation of powers

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a Shareholder or not, or who may be a Manager or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is also authorised to appoint a person, either a Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

#### 12.6 Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signatures of any two Managers or (ii), in the case of a Sole Manager, by the sole signature of the Sole Manager.

However, if the Shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

In respect of the daily management, the Company shall be bound by the sole signature of the person appointed to that effect.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

**Art. 13. Liability of the Manager(s).** A Manager assumes, by reason of his/her position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her in the name of the Company.

**Art. 14. Appointment of a secretary.** A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the Secretary). The Secretary, who may or may not be a Manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board and of the General Meeting in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and she/he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. She/he shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided she/he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties.

Article 14 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

#### **Art. 15. General Meetings.**

##### 15.1 Powers of the General Meeting or of the Sole Shareholder

As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders.

#### 15.2 Annual General Meeting - Other General Meetings

An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

### **Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority.**

#### 16.1 Notice of General Meetings

Unless there is a Sole Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Companies Act, by the Board or, as the case may be, the Sole Manager, subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than half ( $\frac{1}{2}$ ) of the share capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### 16.2 Attendance - Representation

All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

#### 16.3 Vote

At any General Meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than half ( $\frac{1}{2}$ ) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least three quarters ( $\frac{3}{4}$ ) of the share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

#### 16.4 Minutes

The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or the proxyholder(s) representing the Shareholder(s), who so request.

The resolutions adopted by the Sole Shareholder shall be documented in writing and signed by the Sole Shareholder or by the proxyholder representing the Sole Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the Sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 17. Financial year.** The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of the same year.

**Art. 18. Financial statements.** At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Board or, as the case may be, the Sole Manager, draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

**Art. 19. Appropriation of profits, reserves.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation to the legal reserve will cease to be required as soon and as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, Board or, as the case may be, the Sole Manager, may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board or, as the case may be, the Sole Manager, fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 20. Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding three quarters ( $\frac{3}{4}$ ) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board or, as the case may be, the Sole Manager or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

**Art. 21. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than twenty-five (25) Shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 22. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitional provisions*

The first financial year begins as per today's date and ends on 31 December 2015.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed in its entirety by the appearing party KITTY HAWK CAPITAL PARTNERS III LP, which hereby subscribes to twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary Shares with a nominal value of one EUR (EUR 1) each. The subscription amount is allocated to the share capital account of the Company.

All these shares have been paid up in cash for an aggregate amount of twelve thousand and five hundred EUR (EUR 12,500) and therefore the amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-)

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. Are appointed as Class A Managers for an unlimited period:

(i) Mr Nicolas WEST, born 17 May 1972 in Aylesbury, United Kingdom, with professional address at 105, Wigmore Street, W1U 1QY, London, United Kingdom

(ii) Mr Andrew PETTIT, born 07 March 1968 in Cleethorpes, United Kingdom, with professional address at 105, Wigmore Street, W1U 1QY, London, United Kingdom

2. Are appointed as Class B Managers for an unlimited period

(i) Mrs Pamela VALASUO, born 26 May 1975 in Borga Ikk, Finland, with professional address at 2a, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg;

(ii) Mrs Miranda LANSLOWNE, born 03 October 1974 in Rugby, United Kingdom, with professional address at 2a, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg

3. The Company shall have its registered office at 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars,

par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

KITTY HAWK CAPITAL PARTNERS III LP, une société en commandite simple (a limited partnership) constituée en vertu des lois de Jersey, ayant son adresse au Elizabeth House 9 Caste Street, St Helier, JE2 3RT Jersey et immatriculée au Jersey Financial Service Commission sous numéro 1808 représenté par son associé commandité (general partner) KITTY HAWK CAPITAL PARTNERS III GP LIMITED une société anonyme, (limited company) constituée en vertu des lois de Jersey, ayant son adresse au at Elizabeth House 9 Caste Street, St Helier, JE2 3RT Jersey and et immatriculée au Jersey Financial Service Commission sous numéro 116011 (le Souscripteur),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom du Souscripteur et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### Section I - Définitions

Statuts (Articles) désigne les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;

Conseil (Board) désigne le conseil de gérance de la Société;

Président (Chairman) a la signification qui lui est conférée à l'article 12.2 des Statuts;

Gérants de Catégorie A a la signification qui lui est conférée à l'article 12.1 des Statuts;

Gérants de Catégorie B a la signification qui lui est conférée à l'article 12.1 des Statuts;

Loi de 1915 (Companies Act) désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Société (Company) signifie "KH III Properties 705 S.à r.l.";

Assemblée Générale (General Meeting) désigne l'assemblée générale des associés de la Société et Assemblées Générales (General Meetings) désigne l'une d'entre elles;

Gérant (Manager) désigne un membre du Conseil; et Gérants (Managers) désigne les désigne dans leur ensemble;

Secrétaire (Secretary) a la signification qui lui est conférée à l'article 14 des Statuts;

Associé (Shareholder) désigne toute personne détenant des Parts Sociales ou à qui des Parts Sociales ont été transférées ou émises de temps à autre (excluant la Société) en accord avec les termes des Statuts; et Associés (Shareholders) les désigne dans leur ensemble;

Part Sociale (Share) signifie toute part sociale émise de temps à autre dans le capital social de la Société; et Parts Sociales (Shares) les désigne dans leur ensemble;

Gérant Unique (Sole Manager) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Gérant, le gérant unique de la Société; et

Associé Unique (Sole Shareholder) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, l'associé unique de la Société.

## Section II - Statuts

### Art. 1<sup>er</sup>. **Forme, dénomination et nombre d'Associés.**

#### 1.1 Forme et dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "KH III Properties 705 S.à r.l."

#### 1.2 Nombre d'Associés

La Société peut avoir un Associé Unique ou plusieurs Associés.

Lorsque la Société n'a un Associé Unique, toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique.

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, et notamment mais non exclusivement, des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y compris, mais non exclusivement, leur gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de la municipalité par une décision du Conseil ou, le cas échéant du Gérant Unique. Le siège social peut également être transféré au sein de cette municipalité par simple décision d'une Assemblée Générale ou, le cas échéant de l'Associé Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant le Gérant Unique peut établir des succursales, des bureaux, des centres administratifs et agences en tout lieu qu'il jugera utile, que cela soit à ou en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

### Art. 5. **Capital social.**

#### 5.1 Montant du capital social

Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq-cents euro (12.500 euro) représenté par douze mille cinq-cents (12.500) Parts Sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

#### 5.2 Apport au compte de "capital surplus"



Le Conseil est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Conseil et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

De plus, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise; de tels apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus mentionné au paragraphe ci-dessus.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé Unique sinon de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 19 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique, décide de procéder à une distribution de dividendes.

**Art. 8. Parts Sociales indivisibles.** Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de Parts Sociales.** Toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de Parts Sociales.** La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé Unique ou une Assemblée Générale. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des Statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des Associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé Unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

## **Art. 12. Gérance.**

### 12.1 Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. En cas de pluralité de Gérants, ils constituent ensemble un Conseil. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés.

Les Gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social ou, le cas échéant de l'Associé Unique. L'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des Gérants.

Les Associés pourront qualifier les Gérants nommés de Gérants de catégorie A (les Gérants de Catégorie A) ou Gérants de catégorie B (les Gérants de Catégorie B).

Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

### 12.2 Réunions du Conseil

Un président pro tempore du Conseil (le Président) peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le Président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le président pro tempore est désigné par un vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors de la réunion du Conseil.

Le Conseil se réunira sur convocation par tout Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de l'urgence devront être décrits brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuves des procurations à la réunion du Conseil.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant (i) à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés (ii) à toute personne participant à la réunion d'entendre les autres participants et de leur parler, (iii) de retransmettre la réunion de façon continue et (iv) aux Gérants de délibérer valablement. La participation à une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toutefois, dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres du Conseil présents ou représentés. Si un membre du Conseil s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants par procuration, à condition toutefois qu'au moins deux Gérants soient présents à la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution résultera d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chacun des Gérants, manuellement ou électroniquement au moyen d'une signature électronique reconnue au Luxembourg. La date d'une telle résolution sera celle de la dernière signature.

Le présent article 12.2 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

#### 12.3 Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions du Gérant Unique

Les résolutions prises par le Gérant Unique seront documentées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites. Les procès-verbaux des résolutions écrites du Gérant Unique seront signés par ce dernier.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés soit par l'ensemble des Gérants présents à ladite réunion soit, le cas échéant, par le Président.

#### 12.4 Pouvoirs du Conseil et du Gérant Unique

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil ou, le cas échéant, au Gérant Unique.

Lorsque la Société a un Gérant Unique, ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que ceux qui sont conférés au Conseil. Dans un tel cas, toute référence dans les présents Statuts à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Conseil sont des références à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Gérant Unique.

#### 12.5 Délégation de pouvoirs

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être associés ou non, Gérant ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

#### 12.6 Signatures autorisées

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil ou (ii) la signature du Gérant Unique en cas de Gérant Unique.

Toutefois, si les Associés ont qualifié les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet.

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes les personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les Gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Nomination d'un secrétaire.** Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil (le Secrétaire). Le Secrétaire, qui peut être un gérant ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil et, dans la

mesure du possible, aux assemblées générales des associés. Il devra enregistrer le procès-verbal et établir un compte-rendu du Conseil et des Assemblées Générales dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

Le présent article 14 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

#### **Art. 15. Assemblées Générales.**

##### 15.1 Pouvoirs des Associés ou de l'Associé Unique

Le ou les Associés ont les pouvoirs qui leur sont conférés par les Statuts et la Loi de 1915. L'Associé unique exerce les pouvoirs incombant à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Associés.

##### 15.2 Assemblée Générale annuelle - autres Assemblées Générales

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre lieu au sein de la commune de son siège social, tel que spécifié dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Si la Société a plusieurs Associés, sans toutefois dépasser vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés. En cas d'envoi de ces résolutions écrites par le ou les Gérants à ou aux Associés en vue de leur adoption, les Associés ont l'obligation -- dans le délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi du texte des propositions de résolutions - d'exprimer leur vote écrit en retournant ces résolutions par tout moyen de communication permettant de transmettre un texte écrit. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chaque Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Luxembourg. Une Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si, suivant l'appréciation du ou des Gérants dont la décision est définitive et obligatoire, un cas de force majeure l'exige.

#### **Art. 16. Droits de vote des Associés, quorum et majorité.**

##### 16.1 Convocation des Assemblées Générales

Sauf en cas d'Associé Unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblée Générale sur convocation conformément aux Statuts ou à la Loi de 1915, du ou des Gérants, ou, par le ou le(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), ou, par un groupe d'Associés représentant plus de la moitié (½) du capital social.

Les convocations envoyées aux Associés indiqueront le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui feront l'objet des délibérations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale spécifie également, le cas échéant, toute proposition de modification des Statuts et, le cas échéant, inclut le texte des changements concernant l'objet social ou la forme sociale de la Société.

Chaque fois que tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

##### 16.2 Présence et représentation

Chaque Associé peut participer et prendre la parole à une Assemblée Générale.

Chaque Associé peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, Associé ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Associés participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion.

##### 16.3 Vote

En dehors des Assemblées Générales convoquées en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts selon le cas, les résolutions sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (½) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées, à la majorité simple des voix exprimées.

Les résolutions d'une Assemblée Générale, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi de 1915, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts, sont adoptées à la majorité des Associés représentant au

moins les trois quarts ( $\frac{3}{4}$ ) du capital social. La nationalité de la Société peut seulement être modifiée à l'unanimité des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

#### 16.4 Procès-verbaux

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les Associés présents et peut être signé par les Associés ou par le(s) représentant(s) des Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé Unique sont constatées par des procès-verbaux signés par l'Associé unique ou par le représentant de l'Associé Unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le ou les Associés, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

**Art. 17. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 18. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'Exercice Social, les comptes sont clôturés et le(s) Gérant(s) dressent un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément aux lois applicables.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'approbation du ou des Associés.

Chaque Associé ou son représentant peut consulter les documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit peut seulement être exercé dans les quinze (15) jours calendaires précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

**Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves.** Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5 %) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi. Cette affectation à la réserve légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

**Art. 20. Liquidation.** La Société peut être dissoute par résolution du ou des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois quarts ( $\frac{3}{4}$ ) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique ou toutes autres personnes (personnes physiques ou personnes morales) nommées par le ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société (y compris les frais de liquidation), le boni net de liquidation sera distribué à ou aux Associé(s) de sorte qu'un résultat identique à celui fixé par les règles de distribution prévues pour les versements de dividendes soit atteint sur une base globale.

**Art. 21. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises agréé.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 22. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence en date d'aujourd'hui et se clôt le 31 décembre 2015.

#### *Souscription - Libération*

Le capital a été souscrit dans son intégralité par la partie comparante KITTY HAWK CAPITAL PARTNERS III LP, qui par la présente souscrit à douze mille cinq-cents (12.500) Parts Sociales d'un euro (1 EUR) chacune. Le montant de la souscription est alloué au compte du capital social de la Société.

Toutes les Parts Sociales ainsi souscrites ont été libérées par un versement en numéraire d'un montant total de douze mille cinq-cents euro (12.500 EUR) et donc le montant de douze mille cinq-cents euro (12.500 EUR) se trouve doré et déjà à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros (1.300,-EUR).

### Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés Gérants de Catégorie A pour une durée illimitée:

(i) Monsieur Nicolas WEST, né le 17 mai 1972, à Aylesbury, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle 105 Wigmore Street, W1U 1QY, Londres, Royaume-Uni; et

(ii) Monsieur Andrew PETTIT, né le 07 mars 1968, à Cleethorps, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle 105 Wigmore Street, W1U 1QY, Londres, Royaume-Uni.

2. Sont nommés Gérants de Catégorie B pour une durée illimitée

(i) Madame Pamela VALASUO, né le 26 mai 1975, à Borga Iik, Finlande, ayant pour adresse professionnelle 2a, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg; et

(ii) Madame Miranda LANSLOWNE, né le 03 octobre 1975, à Rugby, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle 2a, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg

3. Le siège social de la Société est établi au 2A, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 mars 2015. Relation GAC/2015/2553. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015049290/686.

(150056781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

### **JET.FC s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 40, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 195.759.

### STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur LEVY Frédéric, pilote, né le 20 avril 1977 à Paris 13<sup>e</sup> Arrondissement (F), demeurant à F-64260 Sévignacq Meyracq, 6, lot Laffore.

Ici représenté par Monsieur Antonio José DA SILVA ANTUNES, comptable, demeurant professionnellement à Niederfeulen,

En vertu d'une procuration sous seing privée datée à Niederfeulen le 9 mars 2015, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer, comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «JET. FC s à r.l.»

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition en propriété ou par leasing, la location et la vente d'avions d'affaires, en totalité ou en partie, ainsi que la gestion de tous services liés à l'exploitation et à l'entretien d'avions d'affaires et la location d'avion coque nue.

En particulier et sans porter préjudice aux dispositions de l'alinéa précédent, la société pourra céder en propriété partagée des quotes-parts d'avions et assurer pour le compte des copropriétaires la gestion de leur avion et la prestation de tous services qui se rattachent à l'opération de ces avions.

La société pourra acquérir, développer, recevoir et donner en licence des brevets, marques et autres droits de propriété industrielle.

D'une manière générale, elle pourra exécuter toutes opérations commerciales et industrielles qu'elle estimera dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires. En général, la société pourra faire toutes les autres opérations et transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autres objet social similaires ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

La prestation de services sous quelque forme que ce soit, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société a pour l'objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune.

**Art. 6.** Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 10.** L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quinze.

**Art. 13.** A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique, Monsieur LEVY Frédéric, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration des comparants*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens /droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Frais*

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à 850.-€

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur LEVY Frédéric, né le 20 avril 1977 à Paris 13<sup>e</sup> Arrondissement (F) demeurant à F-64260 Sévignacq-Meyracq, 6, lot Laffore, avec tous pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

- L'adresse du siège de la société est fixée à L-4210 Esch-sur-Alzette, 40, rue de la Libération.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Antonio José DA SILVA ANTUNES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 25 mars 2015. Relation: DAC/2015/5105. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 31 mars 2015.

Référence de publication: 2015049274/127.

(150056768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2015.

**ABC Stars S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ABC Stars S.à r.l.).**

Enseigne commerciale: Kanner Lux.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 34, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 184.486.

L'an deux mille quinze, le dix mars.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Gabriela STOICA, juriste, demeurant à L-2611 Luxembourg, 147, route de Thionville.

La comparante déclare être la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée ABC STARS S.à r.l., ayant son siège social à L-4048 Esch-sur-Alzette, 21, rue Helen Buchholtz, constituée suivant acte notarié du 10 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 24 avril 2014.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

La comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de la société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions, prises chacune séparément, et sur ordre du jour conforme:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'adopter comme enseigne commerciale «KANNER LUX» et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence qui aura la teneur suivante:

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «ABC STARS S.à r.l.» et exploitera sous l'enseigne de «KANNER LUX».

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à L-4010 Esch-sur-Alzette, 34, rue de l'Alzette.

*Déclaration*

La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> février 2010, être le bénéficiaire réel et final de la société ci-dessus et certifie que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune infraction pénale.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. STOICA, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 17 mars 2015. Relation: GAC/2015/2185. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015047575/40.

(150054366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Silverhorn SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 174.190.

Die neue Geschäftsanschrift der Gesellschaft lautet:

2, Boulevard Konrad Adenauer

L-1115 Luxembourg

Diese Änderung ist wirksam ab dem 1. Januar 2015.

Luxemburg.

Référence de publication: 2015048773/12.

(150055518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---